

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL**



**STRATEGIE SECTORIELLE DE
L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL**

Mars 2010

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGRIUMBE	: Société Agricole du Mayumbe
ANAPI	: Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
APSA	: Projet d'Appui aux Producteurs du Secteur Agricole
BAT Congo	: British American Tobacco
CABEN	: Cacaoyer de Bengamisa
CACAOCO	: Cacaoyer au Congo Bulu
CAP	: Centres d'Alevinage Principaux
CAPSA	: Centre d'Adaptation et de Production des Semences améliorées
CARG	: Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion
CAS	: Centres d'Alevinage Secondaires
CCA	: Caisses de Crédit Agricole
CCN	: Conseil Consultatif National
CCP	: Conseil Consultatif Provincial
CLAT	: Comités Locaux Anti-Tracasseries
CLER	: Comités Locaux d'Entretien Routiers
COTOLU	: Cotonnière de Luabala
CRAFOD	: Centre Régional de Formation et d'Appui au Développement
CRM	: Centre de Recherche sur le Maïs
DAIPN	: Domaine Agro-Industriel Présidentiel de la N'Sele
DPSA	: Direction de la Production et Santé Animales
DSCR	: Document de Stratégie de la Croissance et de Réduction de la Pauvreté
ESTAGRICO	: Société Agricole et Cotonnière de l'Est du Congo
FAO	: Agence des Nations-Unies pour l'alimentation
FNDA	: Fonds National de Développement Agricole
FNDAR	: Fonds National de Développement Agricole et Rural
FRPC	: Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FUOPA	: Fédération des Unions des Producteurs Agricoles
FUOPP	: Fédération des Unions des Professionnels de Pêche
GAP	: Groupe Agro-Pastoral
GIF	: Gestion Intégrée de la Fertilité des sols
HUP	: Horticulture Urbaine et Péri-urbaine
IA	: Insémination Artificielle
IITTA	: Institut International d'Agriculture Tropicale
IMF	: Institutions de Micro-Finance
INERA	: Institut National d'Etudes et de Recherche Agronomique
MIDEMA	: Minoterie de Matadi
OCC	: Office Congolais de Contrôle
OIE	: Organisation Internationale de la Santé Animale
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONC	: Office National du Café
ONDE	: Office National de Développement de l'Elevage
OPA	: Organisation des Producteurs Agricoles
OPP	: Organisation des Professionnels de Pêche
PACE	: Programme Pan Africain de Contrôle des Epizooties
PAIDECO	: Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Communautaire
PALMACO	: Palmerais du Congo
PARSAR	: Programme de Relance du Secteur Agricole et Rural
PCT	: Programme de Colonisation des Terres
PEA	: Pôle d'Entreprises Agricoles
PEMARCO	: Pêcheries Maritimes du Congo
PGRGA	: Projet de Gestion des Ressources Génétiques des Animaux d'Elevage
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIM	: Pêcheries Industrielles de Moanda
PMURR	: Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction
PNUD	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
PRAPE	: Programme de Relance Agricole dans la Province de l'Equateur
PRAPO	: Programme de Relance Agricole de la Province Orientale

PRESAR	: Programme de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SCAM	: Société des Cultures et Industries Agricoles au Mayumbe
SCC	: Société des Cultures Congolaises
SDAT	: Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire
SENASEM	: Service National des Semences
SNSA	: Service National des Statistiques Agricoles
SNV	: Service National de Vulgarisation
SQUAV	: Service de Quarantaine Animale et Vétérinaire
UNOPS	: United Nations Office for Project Services
UOPA	: Union des Organisations des Producteurs Agricoles
UOPP	: Union des Organisations des Professionnels de Pêche
USAID	: Agence des Etats-Unis pour le Développement International

INTRODUCTION

Après des décennies d'instabilité, la RDC a renoué avec la paix. Cette pacification a permis à l'Etat d'engager des réformes structurelles qui ont permis au pays de renouer avec la croissance économique. Même si la croissance de la productivité agricole n'est pas encore au rendez-vous, force est de constater que des jalons ont été posés en vue d'une relance prochaine du secteur agricole et rural.

La Note de politique Agricole et de Développement Rural se place dans le prolongement des efforts de normalisation de la vie politique et économique de la RDC. Elle vise principalement à fournir au Gouvernement un cadre de référence, d'orientation et de planification pour la relance et le développement durable du secteur agricole et rural, moteur de l'économie nationale.

Elle décrit le contexte économique et politique de la RDC, examine la situation du secteur et sa contribution dans l'économie nationale avant de justifier son essence et de donner la vision du Gouvernement. Elle définit ensuite les principaux objectifs spécifiques ainsi que les stratégies et les actions prioritaires à mener pour atteindre ces objectifs qui sont étroitement en phase avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), puisqu'elle vise la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire par la relance de la production agricole et l'accès des populations aux services sociaux de base.

C'est dans le cadre de la matérialisation de ces objectifs que s'inscrit l'élaboration de la présente stratégie sectorielle, outil de mise en œuvre de la Note de politique Agricole et de Développement Rural et en tant que contribution à la stratégie de réduction de la pauvreté telle que reflétée dans le DSCR.

Cette stratégie sectorielle repose sur les axes stratégiques et les programmes prioritaires, qui constitueront le socle pour l'élaboration du Plan Quinquennal de Développement 2011-2015. Il sied de rappeler que cette stratégie servira de cadre d'intervention pour toutes les actions à mener dans le secteur au cours de ladite période.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE

1.1. Contexte général

A. *La situation socio-économique*

La RD Congo a été confrontée depuis plusieurs décennies à une situation politique difficile marquée par des crises récurrentes, dont la dernière a été particulièrement meurtrière. On estime entre 4 à 5 millions les pertes en vies humaines entre 1997 et 2003. Malgré la persistance de l'état de crise dans l'Est du pays, (province orientale, Nord et Sud Kivu), la situation a évolué positivement ces dernières années, avec des avancées démocratiques notables, l'adoption d'une nouvelle constitution par référendum qui a donné lieu à des élections présidentielles, législatives et bientôt locales. Ces actions ont permis une réunification politique et monétaire du pays et une reprise des activités économiques.

Bien que détenant des nombreuses potentialités, la RD Congo fait partie des pays les plus pauvres et les plus endettés du monde, avec un encours de la dette estimée à plus de 12 milliards de dollars US. De l'indépendance à nos jours, le produit intérieur brut par habitant a régulièrement baissé, passant de 380 à 120 dollars US. Cette forte régression est le résultat de décennies de conflits et de mauvaise gouvernance économique qui ont engendré la détérioration du tissu économique entraînant ainsi une paupérisation extrême d'une population en forte croissance.

Pour renverser cette tendance négative, le pouvoir public congolais a renoué avec les institutions financières internationales, en mettant en œuvre à partir de 2001, des politiques énergiques et des programmes de réformes économiques. Entre Juin 2001 et Mars 2002, le Gouvernement avec l'assistance du FMI a exécuté avec succès le Programme Intérimaire Renforcé et ensuite le Programme Economique du Gouvernement, appuyé par la FRPC.

En 2003, le pouvoir public a élaboré et fait adopter un document de stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire DSRP-I.

Ces politiques ont permis d'engranger des résultats positifs, notamment un frein à l'hyperinflation et la relance des activités économiques.

De 2002 à juin 2005 : on a assisté à une stabilisation de la situation macro-économique notamment, une inflation contenue à 12%, un accroissement des revenus fiscaux qui passent de 5,9% du PIB à 11,4 % en 2005 et une augmentation du taux de croissance du PIB qui atteint 6,5%.

En 2006, le Document de Stratégie de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté a été adopté et des programmes d'actions prioritaires formulées pour sa mise en œuvre. Malgré toutes ces mesures de politique, la situation économique s'est dégradée entraînant ainsi la suspension du programme formel soutenu par la FRPC.

La plupart des programmes qui se sont succédés depuis mars 2007 n'ont pas donné des résultats escomptés : on a assisté à une détérioration du cadre macro-économique liée à l'effort de guerre dans l'Est du pays et à la crise financière internationale. La croissance économique s'est ralentie (5,5% en 2008 contre une projection de 8,4%) et la spirale inflationniste a repris avec des taux de 15% en 2008 et 48% en fin novembre 2009.

Malgré les quelques avancées enregistrées entre 2001 et 2005, dans les domaines politiques et économiques, la situation sociale demeure très préoccupante, l'incidence de la pauvreté reste forte aussi bien en milieu urbain que rural, et les indicateurs sociaux ont régressé par rapport aux années 60.

L'évaluation du niveau d'atteinte des OMD en 2009, montre que le niveau de pauvreté qui était de 71 % en 2005 a reculé à 66% en 2007, mais reste cependant de loin supérieur au taux projeté de 40% en 2015.

1.2. Cadre réglementaire et missions évolutives des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural.

1.2.1. Situation avant l'Indépendance de la République Démocratique du Congo

Avant 1960, le concept du « développement rural » était absent du vocabulaire colonial. La politique coloniale consistait à fournir aux industries métropolitaines des matières premières d'origine agricole dont elles avaient besoin.

C'est ainsi qu'en 1910, une Direction Générale de l'Agriculture a été créée. Elle avait une double mission :

1. développer les cultures d'exportation avec un accent particulier sur le cacao, le café, le caoutchouc, le coton, le bois, l'huile de palme, le thé et le quinquina ; et
2. Contribuer au P.I.B de la colonie.

Pour réaliser cette mission, la Direction Générale de l'Agriculture utilisa une « stratégie agricole d'appoint » ayant pour socle six piliers :

1. Crédit au colonat ;

2. Fourniture d'intrants agricoles et vétérinaires ;
3. Cultures imposées ;
4. Ouverture et entretien des routes de desserte agricole ;
5. Recherche agronomique et
6. Paysannerie.

1.2.2. Missions des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural après 1960

A. Ministère de l'Agriculture

Depuis l'accession du pays à l'indépendance, la mission du Ministère de l'Agriculture a varié selon les objectifs de chaque Gouvernement et les circonstances des temps.

La lecture de différents textes légaux et réglementaires indique qu'en 1963, cette mission a eu à englober toutes les activités de production agricole, chasse, pêche, pisciculture, élevage, sylviculture et police sanitaire des animaux domestiques et développement communautaire.

L'Ordonnance n°008/074 du 24 décembre 2008 fixe les attributions actuelles du Ministère de l'Agriculture de la manière suivante :

- La production agricole et l'autosuffisance alimentaire;
- La planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la pisciculture, de la sylviculture et l'élevage ;
- L'agrément et le contrôle des dispensaires, cliniques et pharmacies vétérinaires ;
- L'encadrement des associations agricoles ;
- L'élaboration et la définition de la politique nationale et des stratégies globales et spécifiques en matière d'agriculture, de pêche et d'élevage ;
- La conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes et projets de développement agricole ;
- La promotion des produits de l'agriculture, de la pêche et l'élevage destinés à l'alimentation intérieure, à l'industrie nationale et à l'exportation ;
- La surveillance zoo sanitaire et la gestion de la quarantaine animale et végétale à l'intérieur du pays et aux postes frontaliers et la mise en œuvre permanente des mesures réglementaires y relatives ;
- L'orientation et l'appui aux opérateurs économiques tant nationaux qu'étrangers intéressés à investir dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage vers les sites à hautes potentialités de production de manière à minimiser les coûts d'exploitation ;
- La collecte, l'analyse et la publication des données statistiques d'agriculture, de pêche et d'élevage sous forme d'annuaire.

B. *Ministère du Développement Rural*

Le Ministre du Développement Rural a vu le jour en 1977. La mission dévolue à ce Ministère consistait à planifier et à coordonner les interventions en milieu rural en vue d'améliorer les conditions de vie des masses paysannes. Ce qui devrait aboutir à la stabilisation des populations rurales.

L'Ordonnance susmentionnée attribue au Développement Rural la mission suivante :

- L'élaboration et le suivi des projets de développement dans les milieux ruraux et Périurbains;
- L'organisation et l'encadrement des paysans dans des coopératives et associations en milieu rural;
- L'élaboration et la conduite des politiques et stratégies de développement rural ;
- L'organisation et l'encadrement de la population rurale pour l'accroissement de la production agricole ;
- L'aménagement et l'équipement de l'espace rural ;
- La coordination et l'intégration des programmes de développement en milieu rural ;
- La promotion du bien-être social des populations par la sensibilisation et l'animation ;
- La promotion et le soutien de la pêche en milieu rural;
- L'aménagement, la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures socio-économiques de base en milieu rural et périurbain dont :
les routes et cours d'eau de desserte agricole, sources d'eau, adductions gravitaires et forage des puits ;
- L'électrification rurale en collaboration avec les Ministères des Travaux Publics, Infrastructures et Reconstruction ainsi que celui de l'Énergie.

C. *Organisation interne des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural*

Les deux Ministères sont organisés de façon similaire avec

:

- 1. Le Cabinet du Ministre**
- 2. Le Secrétariat Général du Ministère**

Qui a pour mission:

- La liaison entre l'autorité du Ministère (Ministre) et les Services administratifs ;
- L'unité de la jurisprudence administrative et la coordination de tous les services du Ministère;
- La sauvegarde de la tradition administrative et de la discipline du Ministère ;
- L'organisation des Services ;
- Le contrôle de l'exécution des instructions reçues de l'autorité du Ministère.

3. Les Directions normatives

Pour le Ministère de l'Agriculture :

- a. La Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
- b. La Direction des Services Généraux (DSG) ;
- c. La Direction de la Production et Protection des Végétaux (DPPV) ;
- d. La Direction de la Production et Santé Animales (DPSA) ;
- e. La Direction des Marchés, Prix et Crédits de Campagnes (DMPCC) ;
- f. La Direction des Pêches (DP) ;
- g. La Direction de l'Administration Générale des Projets (DAGP)
- h. La Direction de l'Inspection (DI)

Pour le Ministère du Développement Rural

- a. Direction des Services Généraux ;
- b. Direction d'Etudes et de Planification ;
- c. Direction de Développement Communautaire ;
- d. Direction de l'Economie Rurale ;
- e. Direction de Génie Rural ;
- f. Direction de l'Animation et Vulgarisation Rurales ;
- g. Direction de l'Inspection.

4. Les Services Spécialisés

Pour le Ministère de l'Agriculture :

- a. Service National des Statistiques Agricoles (SNSA) ;
- b. Service National des Semences (SENASA) ;
- c. Service National des Fertilisants et Intrants connexes (SENAFIC) ;
- d. Service National de Vulgarisation (SNV) ;
- e. Service National de la Promotion de la Pêche (SENADEP) ;
- f. Service National d'Intrants Vétérinaires et d'Elevage (SENIVEL) ;
- g. Service National d'Aquaculture (SENAQUA) ;
- h. Service National de Mécanisation (SENAMA) ;
- i. Programme National Riz (PNR) ;
- j. Laboratoire Vétérinaire de Kinshasa (LABOVET)
- k. Programme National de Développement de l'Elevage Familial (PRONADEF)
- l. Centres d'Adaptation et de Multiplication des semences Améliorées (CAPSA), Centres d'Adaptation du Bétail Indigène (CABI) et les Centre Agricoles

Pour le Développement Rural

- a. Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA)
- b. Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR)
- c. Service National des Coopératives (SNCOOP)
- d. Service National d'Informations Rurales (SNIR)
- e. Service National de l'Horticulture Urbaine et Péri-urbaine (SENAHUP)
- f. Service National de Traction Animale (SENATRA)
- g. Service National de Technologie Adaptée (SENATEC)
- h. Service National d'Energies Renouvelables (SENEN)
- i. Service National de l'Habitat Rural (SENHARU)
- j. Service National de la Jeunesse Rurale (SENEJER)
- k. Service National de Développement Rural Intégré (SENDRI)
- l. Service National de Pêche en Milieu Rural (PEMIRU)

Les services spécialisés sont sensés être des branches opérationnelles de ces deux Ministères, mais en réalité, aucun de ces services ne fonctionne normalement par un manque criant des moyens matériels, financiers et parfois humains. La réforme entreprise au sein du Ministère de l'Agriculture supprime la totalité des services nationaux et deux Directions normatives à savoir, la Direction des Marché, Prix et Crédits de Campagne (DMPCC) et la Direction de l'Administration Générale des Projets (DAGP) et crée une nouvelle Direction normative dénommée " Direction d'Aménagements Agro-Pastoraux et des Conseil Agricoles et Ruraux de Gestion".

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL

2.1. Etat des lieux du secteur

2.1.1. Agriculture

A. L'encadrement agricole

L'encadrement des producteurs agricoles est du ressort de tous les services techniques du Ministère (Projets et Programmes, Inspections provinciales, Services Nationaux, Centres agricoles etc.) et des associations et ONG du secteur agricole. Cet encadrement consiste (i) au renforcement des capacités des producteurs, (ii) à la promotion d'une agriculture durable, (iii) à l'accès des exploitants agricoles au financement, (iv) à l'accès des produits des paysans aux marchés, (v) à l'accessibilité de l'information par les exploitants et (vi) à la sécurisation des terres agricoles.

B. La recherche agricole

La recherche agricole en RDC est principalement assurée par l'INERA (Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomiques) qui fonctionne sous la tutelle du Ministère de la Recherche Scientifique. Les missions dévolues à l'INERA dans le cadre des productions végétales sont : (i) l'amélioration variétale, (ii) la production des semences de fondation (G0), (iii) la production des semences de pré - base (G1 - G3), (iv) la production et la commercialisation des semences de base (G4), (v) la conduite des essais variétaux, des essais multi - locaux et (vi) l'élaboration de fiches techniques.

Le peu d'activités en cours porte essentiellement sur le maintien du germoplasme et des souches de base des variétés déjà mises au point, et l'amélioration des cultures de grande consommation (manioc, maïs, riz, légumineuses à graines et bananier).

L'INERA dispose d'un réseau de centres et stations de recherche disséminés partout dans le pays dont certaines stations sont en veilleuse en attendant les moyens de les mettre en valeur.

C. Les services paraétatiques

Entre 1970 et 1980, plusieurs organismes agricoles parapublics ont été créés afin de fournir de l'assistance technique aux agriculteurs, et de veiller à la production, à la transformation et à la commercialisation des denrées agricoles; ceux-ci n'ont jamais atteint leurs objectifs pour plusieurs raisons, notamment l'insuffisance de fonds et la mauvaise gestion.

Les organismes parapublics encore en activité, impliqués directement dans le secteur agricole, sont l'Office national du café (ONC), l'INERA, la Caisse de Stabilisation Cotonnière

(CSCO), le Centre de Recherche sur le Maïs (CRM) l'Office National de Développement de l'Élevage (ONDE), la PALMECO et la CACAOCO. Ces organismes fonctionnent toutefois au ralenti.

D. Questions foncières et production agricole

Le régime foncier en RDC est régi par la loi n°73 – 021 du 20 juillet 1973, modifiée et complétée par la loi n°80 – 008 du 18 juillet 1980, faisant de l'État le seul propriétaire du sol et du sous – sol. Cette loi tire sa source du système coutumier, qui prévoit l'accord préalable du Chef de clan, possesseur, avant l'entérinement par l'Autorité administrative de l'attribution des terres.

En réalité, il existe des terres distribuées par l'État sous forme des concessions agricoles, forestières ou industrielles ainsi que les réserves, les aires protégées et les terrains compris entre les limites des centres urbains et extra-coutumiers (villes et cités), toutes les autres terres restent régies selon le régime foncier coutumier.

A noter que les questions foncières sont gérées par le Ministère des Affaires Foncières.

E. Les productions

a. Productions végétales

- Les Cultures vivrières

Les cultures vivrières occupent annuellement une moyenne de 5 millions ha avec une production estimée en 2006 à 20 millions de tonnes, composées essentiellement de manioc, de maïs, de banane plantain, de riz, d'arachide et de haricot et cultivées selon un système traditionnel itinérant sur brulis, associé à une longue jachère allant jusqu'à 5 ans et plus. Ces spéculations sont destinées essentiellement à l'autoconsommation et partiellement au marché (manioc, plantain, maïs, riz, millet, sorgho, huile de palme, patate douce, igname, courge, taro). D'autres spéculations sont particulièrement orientées vers le marché (arachides, riz, huile de palme, café, coton, tabac, cacao, soja) et sont considérées comme des cultures commerciales. Il existe également une gamme variée de produits agricoles exportables et disposant d'avantages comparatifs ; certains restent importants et offrent des opportunités d'expansion..

Des légumes (amarantes, oseille, épinard, etc.) et des fruits (avocats, citrus, papayes, mangues, safous, ananas, banane de table, ...) font généralement l'objet de cultures installées autour des cases (cultures de cases), comme parfois aussi la banane plantain.

En dépit ce potentiel énorme, le déficit alimentaire est cependant évalué entre 20 et 30% selon les régions. Les déficits par rapport aux besoins alimentaires sont donc couverts, de façon

croissante par des importations de maïs, riz, blé, sucre, volaille, poisson, viande et autres denrées.

- *Cultures maraîchères*

En dehors des parcelles paysannes (vivrières et cultures de case), l'horticulture (maraichage et fruiticulture) est très développée notamment dans certaines zones urbaines et périurbaines. Les cultures maraîchères sont très importantes en volume consommé (24,35 kg/capita en 2000 à Kinshasa). C'est le cas notamment de Kinshasa, du Nord Kivu (Kibumba, Masereka), de Bukavu, de Kikwit dans le Bandundu, Mbanza Ngungu et Kimpese dans le Bas-Congo, province où se développe fortement la production d'oignon dans les territoires de Songololo, Tshela et Seke Banza.

Avec la ruralisation de la ville, une bonne partie de la population citadine vit pratiquement de l'agriculture comme dans les campagnes (Tollens, 2003). Ainsi, en périphérie de Kinshasa de telles productions se développent assez bien et permettent à de nombreux ménages d'améliorer à la fois leurs revenus et leur sécurité alimentaire. Ce sont surtout les feuilles fraîches qui sont consommées: feuilles de manioc, de patate douce, d'amarantes, etc.

- *Cultures fruitières*

Enfin, les arbres fruitiers, principalement les manguiers, avocatiers, safoutiers, orangers, mandariniers, citronniers, pamplemoussiers, ananas, papayers, etc., généralement non greffés, poussent sans soin particulier dans les parcelles autour des maisons, dans toutes les agglomérations aussi bien rurales qu'urbaines. Ce sont donc essentiellement des cultures de cases et vergers de postes de missions confessionnelles.

Le potentiel économique pour le marché local de ces spéculations horticoles est bien intéressant. Il en est de même de leur potentiel nutritionnel. Mais ces cultures fruitières souffrent de l'absence de programmes pour les soutenir et d'infrastructures de stockage/conservation.

- *Cultures industrielles*

Les entreprises agro – industrielles exploitent les cultures d'exportation telles que le palmier à huile, le caféier, le cacaoyer et l'hévéa, mais aussi des cultures intéressant l'industrie locale : coton, tabac et canne à sucre. Au cours des dernières décennies, le secteur agricole traditionnel a contribué de façon considérable à la production des spéculations dites d'exportation (huile de palme, café, cacao).

La relance de ce sous-secteur demande la mise en place d'une politique incitative envers le secteur privé et d'un programme de régénération et de réhabilitation à grande échelle des plantations et des infrastructures industrielles. Malheureusement, en dehors des études des

filières des cultures pérennes financées par la Banque mondiale (encore incomplètes), aucune action n'a été mise en place jusqu'à ce jour.

- *Cultures médico-pharmaceutiques.*

Le Congo est un des premiers producteurs à l'échelle mondiale de papaine, de quinquina et de rauwolfia. Il s'agit, bien sûr, de "petits" marchés et de petites niches, mais porteurs. Ces produits sont utilisés en médecine et en pharmacie et n'ont donc "pas" de prix. De nouveau, la poursuite de la qualité (pureté) de ces produits est un facteur important, étant donné la concurrence d'autres pays qui essaient de s'accaparer ces marchés.

2.1.2. Elevage

A. Les services responsables du respect des normes et contrôles de qualité des aliments d'origine animale

Au sein de la Direction de Production et Santé Animale (DPSA), une division s'occupe du contrôle des normes (CODEX alimentaire) et de la qualité des produits d'origine animale, qu'ils soient produits localement ou importés. Aux postes frontières, l'Office Congolais de Contrôle (OCC) et le Service de Quarantaine Animale et végétale (SQUAV) y veillent également.

La recherche et le développement dans l'élevage

Les recherches zootechniques et zoo sanitaires sont principalement menées par l'Institut National de Recherche Agronomique (INERA), les laboratoires vétérinaires de Kinshasa et de Lubumbashi et les facultés de Médecine vétérinaire et de zootechnie. Leurs interventions et actions dans ce domaine restent limitées, tout comme les ressources réservées à ce secteur.

Le laboratoire vétérinaire de Kinshasa concentre ses actions autour de la lutte contre la trypanosomiase, la peste porcine africaine, la cysticercose et la fièvre de la vallée du Rift. L'ONDE a réalisé d'importants travaux d'améliorations génétiques bovines, au cours des deux dernières décennies, au niveau des stations d'Insémination Artificielle (IA) de Fubwe (ranch de Mitwaba) et de Kitu (ranch de Muhila).

B. Répartition géographique des productions animales et importances selon les régions

- Les zones géographiques de production

La RDC est divisée en différentes zones agro écologiques où se pratique l'élevage :

Zones de savanes de type guinéen, soudano-zambézien ou d'altitude où prédomine l'élevage bovin essentiellement avec des races améliorées, non tolérantes à la trypanosomiase animale; Actuellement, après les effets néfastes des guerres successives, 70,4 % des effectifs bovins se

concentrent dans trois provinces, soit le Bandundu (29,1 %), la Province Orientale (28,2 %) et le Katanga (13,1 %);

L'élevage est également pratiqué dans certaines régions de forêt (forêt galerie ou forêt claire) où pullulent les glossines, agents vecteurs de la trypanosomiase animale, et d'autres vecteurs responsables des maladies du bétail sous les tropiques. Dans ces zones, les exploitations sont généralement de taille modeste et elles s'intéressent plus aux petits ruminants bien adaptés à ces écosystèmes forestiers et aux bovins de race de Lagune (Dahomey) qui s'accommodent bien au sous-bois et qui disposent des aptitudes raciales leur permettant de résister à la trypanosomiase.

- *Importance selon les régions*

Le cheptel Ovin : 33,7 % se retrouve dans le Kasai Occidental et le Katanga.

Le cheptel caprin : concentré à 33 % sur les provinces du Kasai Oriental et de la Province Orientale ; le reste du cheptel se distribue assez équitablement sur tout le territoire national en fonction de la répartition démographique pour cette espèce qui constitue l'élevage de case.

Le cheptel porcin : avec 41,8 % du cheptel, le Bas-Congo et le Bandundu semblent confirmer leur position de fournisseur de Kinshasa et de sa périphérie urbaine en matière de viande porcine; mais comme le démontrent les données sur les importations de viande et abats porcins, principalement destinées à la capitale et à sa périphérie, il y aurait place à une large augmentation des productions porcines dans ces deux provinces, à condition qu'on s'attaque aux trois contraintes principales que sont le manque de disponibilité de géniteurs performants, les aléas dans la production d'aliments de bétail de bonne qualité en quantités suffisantes et régulières, et la présence des maladies ravageuses que sont la Peste Porcine Africaine (PPA) et le Rouget.

Le cheptel avicole : avec 37,1 % dans les deux principales provinces (Province Orientale et Kasai Oriental) et le reste réparti équitablement, on peut relever le côté non commercial de cette filière, ce qui se confirme par les importants volumes de viande et d'abats de volaille importés afin de répondre aux besoins de Kinshasa et des autres agglomérations urbaines du pays.

La production industrielle de volailles a connu un développement important au Domaine Agro-industriel Présidentiel de la N'Sele (DAIPN) dans les hinterlands de Kinshasa, de Lubumbashi et Mbuji-Mayi, où l'on a produit vers les années 80 des quantités appréciables de la viande de volaille, des œufs de table et des poussins d'un jour destinés aux élevages pour la ponte et pour la chair.

Cheptel bovin : L'élevage bovin se pratique dans sa grande majorité par les éleveurs traditionnels. Le cheptel bovin est réparti à travers les hauts plateaux du Katanga, dans les

collines du Kivu et dans les vallées et collines de l'Ituri. Les paysans des savanes de Kwango et du Kwilu ainsi que ceux des plaines et plateaux du Bas Congo et du Sud Ubangi développent également l'élevage traditionnel du gros bétail.

L'élevage industriel représentait dans un passé récent un peu plus de 25 % du cheptel bovin élevé au Katanga et dans une moindre mesure au Bandundu, dans les deux Kasai et à l'Équateur, ou dans le Bas Congo (Kolo Fuma et Ile de Mateba).

L'élevage bovin a cependant été sévèrement touché par les conflits armés et guerres successives qu'a connus le pays depuis 1996.

- *Les aspects zoo sanitaires*

Les enquêtes et rapports des services vétérinaires du pays montrent que plusieurs maladies d'allures enzootiques, épizootiques ou panzootiques, considérées par l'Organisation Internationale des Epizooties (OIE) comme prioritaires, sont également répertoriées en RDC; la situation se présente comme suit par type d'élevage:

En aviculture : Pseudo peste aviaire, variole, maladie de Gumboro, Typhose, Salmonellose, Colibacillose, Coryza, verminoses, Coccidiose, Bronchites infectieuses;

En élevage porcin : Peste porcine africaine, Trypanosomiase, Rouget, colibacillose, verminoses, Pasteurellose, Anthrax, Gales;

En élevage des ruminants : Trypanosomiase, Theilériose, Charbons (bactérien, bactérien et para symptomatique), Tuberculose, Brucellose, Péripleurite contagieuse des bovidés, Fièvre aphteuse, Anaplasmose, Dermatose nodulaire, Dermatophilose, gale, verminoses.

2.1.3. Pêche et aquaculture

A. Aquaculture

L'aquaculture congolaise repose essentiellement sur la pisciculture familiale de subsistance dans laquelle la culture de Tilapia est prédominante malgré les potentialités d'élevage des autres espèces aquacoles.

Des infrastructures aquacoles sont présentes dans toutes les provinces du pays sous forme de Centres d'alevinage Principaux (CAP) et secondaires (CAS). Par contre les ressources humaines et matérielles font énormément défaut, très peu de cadres formés en aquaculture étant disponibles.

Au cours de ces dernières années, la production aquacole nationale a varié entre 2 000 et 3 000 tonnes par an pour une valeur totale de 5 à 7,5 millions de dollars des Etats-Unis (FAO 2005)

Deux systèmes d'exploitation piscicole sont en vigueur en RDC. Il s'agit de la production extensive ou de subsistance et de la production semi-intensive. Cependant la tendance à la promotion de la pisciculture intensive se fait remarquer timidement en milieux périurbains et autour des grandes agglomérations à travers le territoire national

- *Pisciculture extensive de type villageois ou pisciculture de subsistance :*

Ce type de pisciculture se développe dans plusieurs milliers de petits étangs de quelques ares dans divers bas-fonds de petites vallées qui sont soit abandonnés, soit fonctionnels mais peu productifs (moins de 10 kg/are/an soit 1000kg/ha/an).

Le développement d'un tel type d'élevage est intéressant lorsqu'on sait qu'il est en mesure d'améliorer l'alimentation carnée des populations rurales ainsi que leur situation socio-économique.

- *Pisciculture semi-intensive*

Elle semble bien indiquée pour les privés qui disposent des étangs pouvant être intégrés dans des aménagements envisagés pour l'agriculture tels que la valorisation des marécages par la rizipisciculture ou l'irrigation.

Les résultats obtenus à la ferme MA CREVETTE, une ferme privée dans l'hinterland de Kinshasa qui, sur base de fertilisation et alimentation rationnée composée de son de blé, de tourteau palmiste et de la drêche de brasserie mélangé en farine a réussi à produire, dans un étang de production de 80 ares, 4 tonnes de *Tilapia* après 18 mois d'élevage permettent de penser que l'optimisation de la production par des techniques simples telles que la fertilisation, l'alimentation, le contrôle de l'environnement... peut relever le défi de l'indépendance et de la sécurité alimentaire.

- *Espèces en élevage dans la pisciculture.*

L'idée d'introduction en pisciculture des espèces présentant un intérêt économique conséquent n'est pas récente en République Démocratique du Congo. Cependant, les essais résultant d'une étude préalable pour déterminer l'intérêt de l'espèce se limitaient à la capture des poissons en milieu naturel et à leur introduction en étang.

Ainsi on note que les premiers essais d'élevage de ces espèces nouvelles ont commencé à Yangambi et à Kipopo dans les années 1947/1948 aux centres de l'INERA Yangambi et Kipopo. Les espèces élevées sont : *Citharus gibbasus* Boulenger, *C. congius* Boulenger, *Tylochromis lateralis* Reg, *Labeo lineatus* Boulenger, *Destichodus fasciolatus* Boulenger, *Parachanna* sp, *Tilapia Zilli*, *Tilapia nigra*, *Tilapia andersonii*, *Haplochromis fasciatus*, *Tilapia rendalii* et *Tilapia macrochir* et *Clarias gariepinus*.

Les seules espèces qui ont donné des résultats exemptés sont : *Tilapia macrochir* et *Tilapia rendalii*. *Clarias gariepinus*, *Hoplochromis* et *Parachanna obscura* sont utilisés comme prédateurs et/ou comme poissons d'accompagnement de *Tilapia*.

Le développement de l'aquaculture est également difficile au niveau de la cuvette centrale couverte des forêts, des marécages et des zones inondées (Kisangani, district de la Tshopo et le sud de l'Ituri, District de Tshuapa, à Boende) à cause des eaux qui sont toutes acides et chargées des matières organiques mais aussi de la qualité de sols et de la difficulté d'accès.

Cependant, d'une manière générale, toutes les provinces de la République Démocratique du Congo sont favorables à la pratique et développement de l'aquaculture (Pisciculture).

- *Pratiques d'élevage en pisciculture*

Deux types d'élevage de tilapia et de poisson chat sont pratiqués.

Les tilapias sont élevés en étangs d'eau douce construits dans les vallées de cours d'eau pérennes. Ils sont nourris principalement de microorganismes planctoniques dont la croissance est favorisée par le compostage. La reproduction est obtenue en monoculture. Les "fingerlings" issus de cette opération sont parfois sexés et élevés séparément en étangs de pré grossissement. Le poisson chat par contre est reproduit par fécondation artificielle des œufs. Le taux de survie des alevins est encore très faible.

- *Marché*

En grande majorité, il s'agit en milieu rural d'une pisciculture de subsistance tandis qu'en milieu péri-urbain on observe une tendance au développement d'une pisciculture de type commercial.

B. Pêche

- *Situation actuelle*

La République Démocratique du Congo est dotée de nombreux plans d'eau d'une superficie de 86.000 k m², soit 3,5% du territoire national.

Le réseau hydrographique congolais est constitué d'un énorme réseau fluvial, des plaines inondées et des grands lacs ainsi que d'une façade maritime.

Grâce à la densité de son réseau hydrographique et à l'abondance de ses ressources halieutiques très diversifiées, la République Démocratique du Congo offre d'énormes possibilités de développement de la pêche.

- *Système de production*

Trois types de pêche se pratiquent en République Démocratique du Congo, notamment : la pêche industrielle, la pêche semi-intensive et la pêche artisanale et coutumière.

- *La pêche industrielle*

Elle est exclusivement maritime, de faible amplitude due à l'étroitesse de la zone économique exclusive de la juridiction congolaise de l'Océan atlantique. Cette pêche avait connu vers les années 1970, un développement spectaculaire avec les productions de Pêcheries Maritimes du Congo (PEMARCO) et de Pêcheries Industrielles Maritimes de Moanda (PIM).

- *La pêche sémi-intensive*

Pratiquée jadis par les armateurs grecs dans les eaux lacustres de Tanganyika, Albert, Edouard et Moéro, actuellement, cette catégorie de pêche est presque en abandon suite à la mauvaise gouvernance et à la crise économique internationale et de l'insécurité causée par des guerres d'agression à répétition à l'Est mettant ainsi les armateurs dans l'impossibilité d'opérer et de renouveler leurs outils de travail.

- *La pêche artisanale et coutumière*

La pêche artisanale et coutumière est pratiquée aussi bien dans les eaux maritimes, lacustres que fluviales. Elle couvre plus de 90% de la production nationale des poissons. Le nomadisme et l'individualisme sont les deux principales caractéristiques de cette catégorie de pêcheurs.

L'absence de système de collecte des données au niveau de chaque site de pêche et traitement approprié des statistiques de captures conduit à la pratique des estimations de la production nationale des poissons.

- *Accessibilité physique aux sites*

Pour les grands centres, l'accessibilité aux sites est facile. On peut y accéder assez facilement à pied, à moto ou en véhicule. Mais pour un rayon de plus ou moins 50 km, elle devient difficile faute d'infrastructures routières adéquates. Elle est difficile si pas impossible dans les milieux ruraux.

2.1.4. Le monde Rural

Le monde rural est caractérisé par :

- Une détérioration avancée du milieu et une insuffisance des infrastructures de base ;
- Un faible accès aux intrants, matériels de production et aux services d'encadrement ;
- Une faible capacité des organisations paysannes et des difficultés d'accès aux services financiers ; et
- Une faible capacité institutionnelle et de gestion.

Mais les obstacles majeurs au développement des organisations associatives du monde rural résident dans leur faible structuration (faible niveau d'organisation de ces structures) et dans l'insuffisance des moyens financiers pour les accompagner. Trois autres obstacles sont identifiés comme contraintes : (i) faible degré de participation des coopérateurs à la vie des organisations liée à une *insuffisance d'éducation, de sensibilisation et d'information* qui ne favorise pas le développement d'une conscience coopérative au sein de la population ; (ii) absence de dynamique économique au niveau des organisations du fait d'activités agricoles peu diversifiées, et de surcroît précaires ; et (iii) inadéquation des textes régissant

l'organisation et le fonctionnement de ces structures et absence d'une campagne de diffusion visant à informer les membres des organisations.

A côté de ces types d'obstacles, il faudrait souligner le fait qu'à aucun niveau de la pyramide, les gestionnaires ne maîtrisaient le nombre réel d'organisations encore moins celui de leurs membres, ce qui n'est pas de nature à permettre un suivi et une bonne évaluation de leurs actions.

2.2. Cadre d'intervention déjà mis en œuvre en RDC (Plans et Programmes)

Dans le souci de lever les diverses contraintes qui entravent le développement du monde rural, plusieurs plans et programmes ont été élaborés et mis en œuvre, parfois avec le concours des partenaires. Il s'agit principalement de :

1. Plan intérimaire de relance agricole (1966-1972) ;
2. Programme Agricole Minimum (1980-1981) ;
3. Plan de relance Agricole (1982-1984) ;
4. Programme d'Autosuffisance Alimentaire (PRAAL 1987-1990);
5. Plan directeur du Développement Agricole et Rural (1991-2000);
6. Programme National de relance du Secteur Agricole et Rural (PNSAR 1997-2000);
7. Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2006-2008 (DSCR 2006-2008);
8. Note de politique agricole et du Développement Rural.

Ces cadres d'interventions mis en œuvre ou en cours sont très dépendants des appuis des partenaires extérieurs et n'ont pas eu de systèmes de suivi adéquats et leur évaluation est demeurée par conséquent lacunaire. Ils ont visé tous l'augmentation du revenu de la population et l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le pays. Ils ont tous abouti à des résultats significatifs sur le niveau des productions mais insuffisants pour garantir de façon pérenne la sécurité alimentaire sur le territoire national et le relèvement substantiel des revenus des ruraux. Ainsi, Le pays a, toute chose égale par ailleurs, une incidence de pauvreté alimentaire de 71,34% au niveau national qui cache des disparités selon le milieu de résidence : 75,72% en milieu rural et 61,49% en milieu urbain. Pour améliorer le niveau de l'incidence de pauvreté alimentaire en vue d'atteindre la cible 2 des OMD en 2015, c'est-à-dire avoir une *incidence nationale de pauvreté alimentaire de 35,7% en milieu urbain et 37,9% en milieu rural en 2015*, le monde rural doit, sur la base de la vision du Gouvernement de la RDC, faire face à un certain nombre de défis.

2.3. Problématique du secteur

2.3.1. Les principales contraintes du secteur

Le développement du secteur agricole et rural fait face à de multiples contraintes, dont les plus importantes sont celles liées notamment (i) à l'accès aux marchés, (ii) à la gouvernance du secteur, (iii) au financement du secteur, et (iv) à la production.

A. Contraintes liées à l'accès aux marchés et aux infrastructures

L'arrêt de la coopération structurelle, depuis le début des années 90, le manque de ressources nationales et les dégâts causés par les conflits et l'instabilité politique qu'a connu le pays ont entraîné la destruction quasi complète de l'ensemble des infrastructures rurales (infrastructures de production, voies de dessertes agricoles et circuits d'approvisionnement en intrants et d'écoulement des produits).

Les voies d'eau navigables du pays, d'environ 16 000 km, dont 3 600 km de voies de desserte agricole, sont quasi inaccessibles par manque d'entretien, de balisage et de sécurité. Il en est de même du transport ferroviaire qui comme le transport fluvial offre souvent des alternatives plus efficaces que le transport routier, en décrépitude totale. De plus les infrastructures liées à l'amélioration des conditions de vie du monde rural ne sont pas épargnées par cet état de défectuosité. Il s'agit en particulier des infrastructures de desserte en eau potable, de l'électrification rurale, et de l'habitat rural.

De même, les infrastructures de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles ainsi que de commercialisation (marchés, entrepôts, magasins de stockage,) sont dans un état de dégradation avancée et souvent, bien éloignées des zones de production.

Cette détérioration des infrastructures constitue un obstacle majeur à la relance du secteur agricole et rural. Cette situation générale est liée à la :

(i) faible affectation et la non exécution des fonds de réhabilitation et d'entretien au niveau du budget de l'État, (ii) faible capacité de mobilisation des ressources au niveau des collectivités locales et communautés de bases, (iii) non implication des bénéficiaires dans la conception, la gestion et l'entretien des infrastructures, et (v) faible capacité d'organisation des communautés de base pour la prise en charge des infrastructures relevant de leurs terroirs.

B. Contraintes liées à la gouvernance et aux institutions

Ces contraintes sont essentiellement liées à une instabilité institutionnelle qui caractérise ce secteur et à des dysfonctionnements de divers ordres qui pénalisent les acteurs engagés dans la production, la transformation et la commercialisation.

- *L'instabilité institutionnelle.* L'organisation institutionnelle du secteur a connu ces dernières années diverses transformations ayant conduit à une certaine instabilité dans la gestion des structures en charge du secteur. A titre indicatif, le Ministère en charge de l'activité agricole est tantôt dénommé Ministère de l'Agriculture, pêche et élevage, tantôt Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, ou dans d'autres circonstances, associé au Ministère de l'environnement etc. Ce cadre institutionnel mal organisé et mal défini s'est traduit par une fonction publique pléthorique et par la dispersion des activités du secteur agricole à travers plusieurs ministères, amène très souvent des dédoublements d'attributions occasionnant des pertes de temps et des ressources déjà très rares à l'Etat..
- *Les tracasseries administratives et policières.* Caractérisées par des prélèvements de taxes légales et illégales diverses, elles sont le reflet de la faiblesse de l'Administration et dues en particulier à la non vulgarisation des textes règlementaires fixant la nomenclature des taxes agricoles et autres.
- *Faible définition des rôles et responsabilités.* Le secteur est caractérisé par un manque de clarté en matière de distribution et répartition des fonctions et de subsidiarité entre les niveaux central et provincial dans le cadre de la mise en place de la politique de décentralisation.
- *Absence de textes légaux devant régir le secteur.* le secteur souffre d'un déficit structurel en matière de législation ; le code agricole est en voie d'adoption et devrait pallier à cette lacune. Aussi, la loi foncière en vigueur n'est pas suffisamment adaptée au secteur et reste peu incitative à l'investissement privé. Elle est caractérisée par un régime foncier dualiste mettant face à face deux cadres juridiques et traditionnels excluant par endroit tout étranger au clan et à la tribu pour la mise en valeur des terres, entraînant une restriction à l'accès à des terres arables, notamment dans certaines régions où la pression démographique devient importante.
- *Faible capacité de planification, de coordination et d'intégration des actions.* Les déficiences de l'outil statistique et des capacités humaines sont en grande partie à l'origine des défauts de planification. On note également une incohérence dans l'alignement et l'absence d'harmonisation dans la mise en place et la mise en œuvre de programmes et projets dans le secteur. De plus, l'absence de loi-cadre régissant les coopératives et les organisations paysannes ne facilitent pas leur pleine intégration au processus de développement.

C. Contraintes liées au financement du secteur

Les contraintes de financement du secteur se situent essentiellement à trois niveaux :

- L'allocation budgétaire nationale destinée au secteur se situe autour de $\pm 2\%$ l'an, de loin inférieure aux 10% recommandés par les accords de Maputo. De plus, le niveau de décaissement de cette allocation est faible et, les déblocages des fonds tant pour l'investissement que pour les dépenses courantes sont irréguliers; ce qui a conduit à la désintégration des services d'encadrement et d'appui.
- La rareté d'investissements privés dans le secteur depuis la zaïrianisation et les pillages successifs. L'absence de cadre incitatif approprié pour les investissements privés due à la persistance des déséquilibres macro-économiques qui paralysent le développement en général et celui de l'agriculture en particulier.
- Les difficultés d'accès aux crédits bancaires en milieu rural et aux intrants. Le système bancaire n'est pas adapté aux activités du monde rural et ces institutions financières sont faiblement implantées dans les provinces et quasi-inexistante en milieu rural. De plus, la micro-finance, adaptée aux besoins des petits exploitants agricoles et des ménages pauvres, tarde à se mettre en place, du fait du manque d'organisation du monde rural et du cadre réglementaire et législatif peu connu des utilisateurs potentiels.

Par ailleurs, la relégation au second plan de l'élevage, malgré le déficit chronique criant en protéine animale et la faible consommation en viande des populations congolaises, est une preuve du faible intérêt des institutions financières nationales et internationales pour le financement de l'élevage, en dépit du potentiel énorme.

D. Contraintes liées à la production

Les techniques de production agricole, telles que pratiquées par la majorité des paysans, sont archaïques. La production souffre de difficultés d'approvisionnement en intrants de qualité, d'absence de techniques et d'outils modernes et du peu d'organisation des petits exploitants pratiquant une agriculture traditionnelle de subsistance sur des superficies de dimension réduite.

La production des cultures vivrières est handicapée par une dégradation continue des sols, la dégénérescence du matériel végétal et l'absence de diffusion de technologies innovantes et prenant également en compte l'adaptation aux changements climatiques. Quant aux cultures industrielles, elles souffrent du vieillissement des plantations entraînant une chute de productivité constante.

Concernant l'élevage, les difficultés d'approvisionnement en géniteurs performants et en quantité suffisante, la prévalence et l'existence de la plupart des épizooties, enzooties et des principales maladies du bétail des régions tropicales, et la présence massive des vecteurs et hôtes intermédiaires des principales pathologies (glossines, tiques, acariens, mollusques), et des prédateurs (fauves, serpents) constituent autant de contraintes à la production que de défis à relever. La couverture zoo sanitaire est inadéquate et souvent peu efficace, en plus de

la précarité en matière de production et de disponibilité de produits vétérinaires et d'élevage de base..

Quant à la pêche, les contraintes principales se situent au niveau de la pénurie d'intrants de pêche, des déficits de connaissances sur les fluctuations saisonnières et des stocks des poissons et la mauvaise conservation des produits de la pêche.

2.4. Potentialités

En dépit de ces contraintes, le secteur agricole de la RDC dispose d'importantes potentialités qui offrent de bonnes perspectives de croissance à court et moyen termes.

Les conditions climatiques et écologiques sont très favorables aux activités agricoles; on ne mentionnera que quelques facteurs, liés aux conditions biophysiques, et pratiquement inaltérables : répartition du pays de part et d'autre de l'équateur qui garantit un équilibre rare (quasi-totalité du pays bénéficiant d'une saison culturale de plus de huit mois dans l'année et une multiplicité de climats). Ces conditions conjuguées à un important réseau hydrographique, permettent une gamme très variée de spéculations agricoles, notamment les cultures vivrières avec des possibilités de deux récoltes par an (hémisphère nord : décembre - janvier et hémisphère sud : juin - juillet), l'arboriculture, les cultures de rente, l'élevage, etc.

Les terres agricoles, évaluée à environ 75 000 000 ha, sont très peu (environ 10 % exploitées annuellement) valorisées par l'agriculture qui utiliserait environ 3,5 millions ha, et l'élevage, quelque 4,5 millions ha. Les étendues de pâturages et de savanes sont susceptibles de supporter des charges animales importantes.

L'existence d'une forêt équatoriale d'une richesse inégalée, fragile dans ses franges peut-être, mais pratiquement encore inexploitée malgré un potentiel de régénération jugé très important. L'existence de potentialités réelles de développement de plusieurs cultures d'exportation hautement compétitives sur le marché international et générant des revenus importants, soit en culture villageoise, soit en plantation industrielle, si certaines contraintes d'ordre fiscal et administratif sont levées. Les cultures de rente du palmier à huile, du café, du cacao, du thé, de l'hévéa du quinquina sont bien ancrées dans le pays et il est possible encore de récupérer quelques unités de traitement. Il en est de même pour l'élevage, la pêche et l'aquaculture.

La présence de structures de recherche agronomique et de formation agricole dans tout le pays permettent d'envisager des programmes d'adaptation des matériels végétaux, de production des semences / boutures de base ainsi que de former des encadreurs. L'existence des stations et centres de recherche de l'INERA pouvant être réhabilités en grande majorité est également un atout.

Les acquis positifs des politiques et programmes de développement agricole antérieurs pourront être valorisés dans un nouveau contexte de modernisation de l'agriculture vivrière et de développement des cultures d'exportation. Les pratiques courantes de rotation et d'association des cultures, incluant l'utilisation des jachères dont les avantages et les limites sont connus des producteurs et enfin la possibilité d'introduire la culture attelée en complément à la motorisation agricole qui sera nécessaire dans certains cas.

Un mouvement associatif en expansion dans l'ensemble de la RD Congo depuis 1990 (avec la dislocation du parti unique qui privait la population d'user de son droit de libre expression et d'association) qui peut relayer les actions de développement et les étendre à l'ensemble du pays, rejoignant plus de bénéficiaires.

Enfin, l'existence des centres importants dans et autour du pays constituant un marché de plus de 100 millions de consommateurs est un facteur important d'incitation à la production, si toutes les autres conditions sont réunies.

2.5. La revue des projets et programmes

2.5.1. Réalisations physiques

Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, plusieurs actions ont été menées en vue de : la relance de la production agricole, du désenclavement des zones de production et de l'organisation du mode rural. Depuis 2002, ces actions ont été menées à travers quelques principaux projets et programmes ci-après : PMURR, PARSAR, PRESAR, PRAPE, PRAPO, HUP et PAIDECO. Bien que le PMURR ait permis aux populations paysannes cibles de reprendre confiance après une longue période de crise aigüe, en général, des résultats mitigés ont été enregistrés.

2.5.2. Relance de la Production

L'objectif assigné au Secteur Agricole et Rural dans le DSCRCP est de rétablir et de surpasser le niveau de la production d'avant la crise. Conformément à la Note de Politique Agricole, l'objectif est d'atteindre un taux de croissance de 5 à 6% l'an.

Les actions prévues pour le court terme portent sur : (i) la relance des centres semenciers ;(ii) le renforcement des mesures de mobilisation et d'encadrement du monde rural autour des méthodes culturales modernes ; et (iii) la relance du secteur de l'élevage familial.

La formation des agri-multiplicateurs, leur organisation et leur encadrement à travers les programmes et projets PMURR, PARSAR, PRESAR n'ont pas donné les résultats escomptés, néanmoins, à ce jour, dans certaines parties des provinces bénéficiaires, les paysans producteurs peuvent accéder aux semences améliorées mieux qu'avant. Il est à noter également que le PRAPE a contribué à la production des semences améliorées et à l'organisation des agriculteurs en structures faïtières (OPA, UOPA, FUOPA, OPP, UOPP et FUOPP) et au curage des rivières Molua et Mioka sur 50 km dans le territoire de Bumba. Ces interventions, du reste, isolées ne peuvent prétendre résoudre de manière définitive le problème d'approvisionnement en semences améliorées sur toute l'étendue du pays. Des investissements importants sont encore recommandés. La professionnalisation de cette activité reste une des voies obligées pour mettre fin à cette contrainte.

Par ailleurs, la diffusion des semences améliorées et l'encadrement des paysans producteurs ont donné des résultats appréciables dans l'amélioration de la productivité. Des effets positifs ont été constatés dans certaines provinces comme la province du Kasaï-Oriental où le prix du maïs a sensiblement baissé et est resté stable depuis près de deux ans grâce à l'appui apporté le PRESAR dont les interventions sur le terrain se sont ajoutées à celles du PMURR.

L'absence d'enquêtes de base au démarrage de différents programmes et projets mis en œuvre et le caractère peu fiable des statistiques, ont rendu difficile l'appréciation, au cours de cette revue, du niveau atteint par la production et l'impact de toutes les interventions.

Lors de la Revue sectorielle du DSRP, de nombreuses contraintes ont été relevées dans la mise en œuvre des projets et programmes. Certaines de ces contraintes rejoignent celles décrites précédemment. Nous les rappelons malgré tout étant entendu que la levée de ces différentes constitue un défi pour le secteur. Il s'agit de : (i) l'insuffisance de coordination des investissements dans le secteur ; (ii) la problématique de la coordination et du suivi des projets et programmes en exécution dans le secteur par le Gouvernement central et les gouvernements provinciaux ; (iii) la faible capacité d'absorption des Unités de Gestion des (iv) le problème des invendus suite au mauvais état des infrastructures de transport ; (v) l'enclavement des zones de production pour lequel le budget alloué aux projets semble nettement insuffisant ; (vi) la faible collaboration entre les autorités nationales d'une part, les autorités provinciales en charge de l'agriculture et du développement rural d'autre part avec les membres des UGP ; (vii) l'insuffisance du budget alloué au secteur agricole et du développement rural par l'Etat (moins de 10 % du budget) ; et (viii) le non déblocage de la contrepartie du Gouvernement.

2.6. Le défi du secteur

La synthèse diagnostique établie sur les activités du monde rural qui concourent à la réalisation de la sécurité alimentaire révèle que la situation des sous secteurs concernés est certes difficile, mais pas impossible à relever malgré l'existence de nombreuses contraintes. Conscientes de ces diverses contraintes, les autorités du pays se sont engagées dans une dynamique de développement à travers laquelle tous les congolais pourraient ressentir, de façon concrète, dans leur vie quotidienne, les acquis des efforts consentis pour le redressement macroéconomique, grâce à la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP).

Dans ce contexte, la SCRП devra permettre à la RDC d'opérationnaliser sa vision qui est de « relancer la production agricole à un niveau qui permette de faire face aux besoins de toute la population et de réhabiliter les bases d'une cohésion sociale apte à assurer le maintien durable de la paix et de la stabilité dans le pays ». La réalisation de cette vision permettrait de réaliser l'autosuffisance alimentaire définie comme la capacité du pays « à fournir à la population en général et à chaque individu et chaque famille en particulier, d'une part une alimentation suffisante, par la production locale, en exploitant le mieux possible son potentiel agricole et

en mobilisant les ressources humaines, et d'autre part, un niveau nutritionnel suffisant, garantissant à la population une ration équilibrée » et ceci dans le respect de la protection de la base naturelle de production.

Cette relance de la production, outre qu'elle contribuera à la sécurité alimentaire, permettra d'améliorer le PIB et de soutenir la croissance économique grâce à la réduction sensible des importations des denrées alimentaires et à l'augmentation des revenus de la population rurale. La stratégie agricole et du développement rural entend contribuer à cet objectif.

CHAPITRE 3 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES

3.1. Vision du Gouvernement pour un développement durable du secteur agricole et rural

La lutte contre la pauvreté passe essentiellement par la relance du secteur agricole et rural, auquel on reconnaît une grande capacité de création d'emplois.

En effet, il est démontré qu'une augmentation de 10 % de la production agricole peut se traduire par une diminution de 7 % du nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté.

Par la relance du secteur, le Gouvernement entend créer des richesses en milieu rural par une agriculture vivrière du type familial et industriel compétitive.

Une telle mutation ne peut être obtenue que par:

- Une recherche agricole à grande échelle;
- La vulgarisation des innovations technologiques respectueuses de l'environnement;
- L'affectation des budgets adéquats dans le contexte de la décentralisation;
- La structuration et l'organisation du monde rural tenant compte de la dimension Genre;
- La mise en œuvre du plan de restructuration des services de l'Agriculture et du Développement Rural;
- La promotion des systèmes financiers adaptés à la nature des activités du secteur ;
- L'expansion de l'infrastructure publique dans le but de viabiliser les sites de production
- La relance du secteur agricole pour la promotion d'une agriculture vivrière, du type familial, et industriel.
- L'amélioration de la productivité, de la valeur ajoutée et de l'accès au marché
- L'appropriation du développement local par les communautés de base.

La vision ci-dessus est en cohérence avec la vision 25/26 du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR).

3.2. Orientations stratégiques

Le Gouvernement désire relancer les activités de production agricole, essentiellement parce qu'il estime que ces dernières contribuent directement à une stratégie de croissance favorable aux pauvres. La revitalisation de l'agriculture générera les revenus dont les couches vulnérables du milieu rural ont besoin, tout en fournissant aux pauvres du milieu urbain des produits alimentaires à prix abordable. En outre, il est important de signaler que si la relance du secteur minier précède la réhabilitation de la production agricole, les importations agricoles pourraient s'accroître au détriment de la production locale, et compte tenu des lacunes des institutions sectorielles, il serait difficile d'enrayer une telle évolution.

De manière particulière et spécifique au secteur, la politique préconise une stratégie sectorielle visant les résultats à court et moyen terme et axée sur les régions caractérisées par un potentiel agricole élevé, une forte densité de population et un accès élargi aux marchés, parce qu'il s'agit des zones les plus susceptibles d'avoir le plus haut potentiel de croissance. Il est à noter que trois principaux domaines de potentiel de développement ont été identifiés :

- Régions ayant un potentiel agricole élevé, une forte densité de population et un accès élargi;
- Régions ayant un potentiel agricole élevé, un accès restreint aux marchés et une faible densité de population;
- Régions ayant un faible potentiel agricole, un accès élargi aux marchés et une faible densité de population.

Les régions à haute potentialité agricole sont réparties en 5 axes à savoir :

Axe 1 : de l'océan Atlantique au territoire de Kabinda (Kasaï Oriental) ;

Axe 2 : l'hinterland des villes minières du Katanga ;

Axe 3 : la région des Grands Lacs ;

Axe 4 : la région septentrionale de la province de l'Equateur ;

Axe 5 : de l'hinterland de Kisangani au Pool Malebo

Au sein des axes retenus, se trouvent des bassins de production qui sont des sites favorables à la production agricole ; et au sein des bassins de production, il s'agira de développer (i) les filières de productions agricoles, (ii) les infrastructures de désenclavement et de mise en marchés en plus des infrastructures de base (desserte en eau potable, écoles, centres de santé, habitat, infrastructures de loisirs etc.) et (iii) les capacités de structuration et d'organisation des communautés de base.

Les orientations stratégiques fondamentales doivent converger toutes vers l'absolue nécessité d'accroître de façon marquée la production et la productivité agricoles, dans une optique combinant la sécurité alimentaire et le développement économique.

Des efforts conséquents devront être consentis pour que le taux de croissance de la production agricole soit supérieur à la croissance démographique.

Pour que la productivité agricole s'améliore (rendement à l'hectare, rémunération de la journée de travail) et que la durabilité des systèmes de production soit assurée, la seule option qui s'offre est l'intensification de l'agriculture dans les zones où il est possible d'arriver à augmenter la production et les revenus des exploitants d'une manière compatible avec la base des ressources naturelles.

De nombreuses zones de production sont à l'heure actuelle coupées de leurs marchés potentiels par la détérioration avancée des infrastructures de transport. Des zones potentiellement productives n'ont aujourd'hui qu'une densité de population très faible qui limite la disponibilité en main d'œuvre et rend difficile et coûteux la provision des services d'appui à la production.

La priorité sera ainsi donnée aux zones à haut potentiel agricole, à forte densité et ouverte aux marchés.

3.3. Axes stratégiques

En vue de résoudre les contraintes évoquées ci-haut, cinq axes stratégiques seront explorés.

3.3.1. Axe stratégique 1 : Accès aux marchés, l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales

Cet axe constituera la base des actions de la relance. Pour ce faire, il faudra mettre en place des infrastructures donnant accès aux zones de consommation, des infrastructures de stockage et conservation des produits agricoles, des infrastructures de traitement et de transformation des produits, des infrastructures de desserte en eau, en électricité, l'habitat et infrastructures socioculturelles ainsi que la construction des marchés ruraux. Les systèmes d'information sur les marchés et les prix seront conçus et renforcés.

A. Réhabilitation des voies de desserte agricole

- *Les pistes rurales et les voies d'eau*

Un accent particulier sera mis sur le désenclavement des zones de production par la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales et des voies d'eau, en fonction de zones stratégiques de haute production et en jonction avec les routes d'intérêt provincial ; surtout en rendant les communautés de base des véritables prestataires.

La stratégie consistera en :

- L'utilisation de la technique dite Haute Intensité de la Main-d'œuvre : HIMO en sigle;

- La mise en place des comités locaux d'entretien des routes (CLER) pour la maintenance des ouvrages par les villageois ;
- Le renforcement des capacités d'intervention des communautés organisées en CLER ;
- La réouverture des voies d'eau (dragage, curage et balisage) et des infrastructures portuaires ;

B. La desserte en eau potable ou hydraulique rurale

La stratégie va consister à (i) réaliser les forages, les adductions et les aménagements des sources d'eau avec la participation des communautés locales, (ii) Renforcer des capacités des comités d'eau mis en place.

C. L'habitat rural et amélioration du cadre de vie

La stratégie va porter sur (i) la valorisation des matériaux locaux de construction plus adaptés et moins coûteux, (ii) la promotion de nouveaux types d'habitats, (iii) le renforcement du cadre légal et réglementaire en matière d'assainissement en milieu rural, (iv) l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire.

D. . Electrification rurale

En matière d'électrification rurale, la stratégie va porter sur :

- La promotion des énergies nouvelles et renouvelables adaptées aux conditions socio-économiques du milieu rural (surtout la valorisation des résidus de sous produits de l'agriculture et de l'élevage avec l'énergie biomasse, énergie biogaz, énergie solaire et les éoliennes).
- La construction des mini-barrages.
- L'encadrement des producteurs et utilisateurs des énergies nouvelles renouvelables;
- L'implication du secteur dans l'élaboration de la stratégie nationale en matière d'électrification ;
- L'implantation des moulins hydromécaniques

E. Promotion de la valeur ajoutée et mise à marché des produits agricoles

La stratégie, à mettre en place, à cet effet va consister à soutenir :

- La promotion des techniques de réduction des pertes post-récolte, par l'amélioration de la récolte, et en généralisant l'utilisation d'un système adéquat de séchage, de stockage, de transformation et de conservation ;
- Le renforcement des capacités des producteurs et la mise en place des mécanismes de sensibilisation et de communication ;
- La promotion de petites unités de transformation ;
- La promotion d'un système d'informations sur les marchés ;

- La réhabilitation et la construction des marchés ruraux et
- La réhabilitation et la construction des abattoirs et tueries.

3.3.2. Axe stratégique 2 : L'amélioration de la production végétale, animale, halieutique et artisanale.

La clé de la modernisation de l'agriculture passe nécessairement par une transformation de l'agriculteur.

Aussi, pour la relance de la production végétale, animale et halieutique, les sous-axes stratégiques ci-après seront explorés:

- Appui à l'émergence d'une nouvelle classe d'agriculteurs, acteurs de leur développement ;
- Promotion des techniques modernes de production ;
- Implantation des Centres de Formation Agricole ;
- Promotion des Organisations des Producteurs Agricoles ;
- Intensification de la mécanisation agricole ;
- Promotion de l'accès aux semences améliorées et la recherche agricole ;
- Diffusion des géniteurs améliorés et promotion de l'Insémination Artificielle ;
- Renforcement de l'encadrement des producteurs et vulgarisation ;
- Facilitation de l'accès aux intrants et à la terre ;
- Développement des cultures commerciales et industrielles et la construction progressive des filières agricoles ;
- Développement de l'élevage et de l'horticulture urbains et péri-urbains ;
- Développement de l'aviculture, des petits ruminants et de la porciculture en milieu villageois ;
- Relance progressive de l'élevage du gros bétail ;
- Introduction de l'élevage non conventionnel;
- Développement de la pêche et de l'aquaculture
- Protection de l'environnement

3.3.3. Axe stratégique 3 : Financement du secteur

La stratégie de financement du secteur agricole et rural consistera à :

- La création à la base des caisses populaires, mutuelles, coopératives de micro crédits, des institutions de micro-finance etc. auprès des OPA et autre associations organisées ;
- La création par l'Etat de Fonds National et Provincial du Développement Agricole et Rural (FNDAR) et des CCA ;
- La mise en place des mécanismes de financement de la base à partir des ressources extérieures sous la garantie du FNDAR ;
- La promotion de l'épargne et les investissements ruraux;

3.3.4. Axe stratégique 4 : Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines.

Cet axe stratégique concerne une proposition de réorganisation institutionnelle en profondeur des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural et d'autres institutions impliquées dans les activités agricoles et rurales. Il s'agit de :

A. Réformes institutionnelles

Ces réformes seront axées sur :

- La séparation du rôle de l'Etat et celui du secteur privé avec un redimensionnement du secteur public laissant plus de place aux acteurs privés;
- La déconcentration et de la décentralisation des responsabilités ;
- Le renforcement des capacités et compétences nationales ;
- Le renforcement des organisations professionnelles des producteurs ;
- Le redimensionnement et l'appui aux Services d'Analyse, de Planification, de la Prospective et d'Audit du secteur ;
- La restructuration du Ministère du Développement Rural ;
- Le renforcement de la coordination des interventions au niveau de la base ;
- La reconversion du personnel assaini de la restructuration des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- La mise en place d'un cadre de concertation de toutes les institutions et structures impliquées dans le secteur ;
- L'accélération de l'examen et de l'adoption de différents textes légaux et réglementaires.

Il s'agit entre autres de :

- La Note de Politique Agricole et de Développement Rural ;
- Le projet de loi portant code agricole (Principes Fondamentaux Relatifs au secteur Agricole);
- Le projet de loi phytosanitaire ;
- Le projet de loi Zoosanitaire ;
- Le projet de loi sur la Pêche ;
- Le projet de loi semencière ;
- Le projet de loi sur les coopératives agricoles et rurales ;
- Toutes les conventions internationales sur la protection des produits végétaux, animaux et halieutiques

B. Renforcement des capacités

- Construction, réhabilitation et équipement des bâtiments abritant les Administrations centrales et provinciales ;
- Appui au Conseil Consultatif National (CCN), aux Conseils Consultatifs Provinciaux(CCP) et aux Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion(CARG), et Comités Locaux de Développement (CLD);
- Appui à la plate-forme de communication du secteur.
- Appui à la capacité de gestion des PMEAs et ONG du secteur agricole et rural avec un accent particulier sur la participation féminine dans les organes de gestion.
- Production d'annuaires des opérateurs économiques et des organisations de la Société Civile actifs dans le secteur ;
- Mise en place d'un "Programme Spécial Etudes du Secteur" (PSES) au niveau de Direction d'Etudes et Planification et renforcement des capacités d'analyse, de planification et de prospective y compris de collecte et de traitement des données statistiques;
- Elaboration d'un plan national de renforcement des capacités humaines.

3.3.5. Axe stratégique 5 : *Organisation du monde rural en structures autogérées (appropriation).*

La stratégie consiste en :

- La promotion de l'émergence d'une classe d'acteurs du développement dans le monde rural;
- L'élaboration d'un diagnostic participatif des organisations de la dynamique communautaire;
- L'implication des organisations du monde rural dans le processus de la décentralisation;
- La relance de l'animation rurale et l'accès à l'information ;
- L'appui à la dynamique communautaire et le développement local.
- La promotion et appui aux organisations communautaires féminines et des jeunes ruraux.
- La promotion du genre dans le secteur

CHAPITRE 4. MECANISME DE MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre de la stratégie du secteur se fera selon deux types d'approches :

4.1. Approche institutionnelle :

A travers cette approche les Ministères exercent leur rôle conception, de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation. Ce rôle est assuré par la structure normative qui a la charge d'élaborer les politiques et les stratégies sectorielles appuyée par l'ensemble des services normatifs des Ministères.

4.2. Approche participative.

Concrètement, les Ministères privilégient un partenariat où les acteurs sont :

- **Etat-Privé-Population** (Société civile)
- **Etat** : Catalyseur des interventions ;
- **Privé** : Appui logistique et financier ;
- **Population** : Actrice et bénéficiaire (participation populaire).

4.3. De la mise à jour de la stratégie sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural

La revue semestrielle des engagements et le suivi de la stratégie sectorielle s'inscrivent dans un exercice dynamique et interactif qui vise à améliorer significativement le pilotage opérationnel du secteur par les différents ministères. Une stratégie de développement du secteur agricole et rural réellement opérationnelle nécessite effectivement un travail continu de révisitation et de mise à jour. Ceci permettra de revoir au bon moment les axes de la stratégie sectorielle et d'actualiser les projets et programmes du secteur.

4.4. Mécanismes de Suivi et Evaluation

4.4.1. Description du système de suivi

L'amélioration significative de l'efficience des investissements publics et privés dans le monde rural et le renforcement de la capacité d'absorption, au niveau local, sont deux enjeux déterminants de la dynamique de développement rural.

Un système adéquat et harmonisé de suivi sera mis en place au niveau national et local. Il portera à la fois sur :

- Des indicateurs de résultats (réalisation des engagements/mesures au niveau central, degré de réalisation des actions de terrain dans les entités décentralisées)

- Des indicateurs de performance (prestataires) et sur,
- Des indicateurs d'impact collectés au niveau des ministères techniques et dans chaque région d'intervention (situation des ménages ruraux).

Pour cela, des équipes du niveau central et celles du niveau provincial effectueront des missions conjointes pour évaluer périodiquement les avancées des actions inscrites dans la stratégie sectorielle.

Ce dispositif aura recours aux structures existantes dont les capacités seront renforcées et nécessitera l'utilisation de l'outil statistique performant pour permettre de développer un tableau de bord performant sur le suivi et la mise à jour de la stratégie sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural. Compte tenu de l'existence d'un référentiel commun à tous les projets et programmes d'appui au développement du secteur, le suivi de ces projets et programmes devra utiliser les mêmes indicateurs de manière à faciliter l'agrégation des résultats de suivi pour l'ensemble du pays.

Par ailleurs, le suivi/évaluation sera un outil et un support pour dialoguer, affiner les réflexions, capitaliser les expériences et enrichir les référentiels locaux.

4.4.2. Les acteurs de suivi et évaluation de la stratégie sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural:

Le dispositif ci-haut cité travaillera avec ;

- Les Communautés locales (Comités Locaux de Développement et les CARG)
- Les Services Publics (central et provincial pour le suivi externe)
- Les Partenaires Techniques et Financiers à travers les missions de supervision.

Ainsi, il sera mis en place un système permanent de collecte et de diffusion des données du secteur au niveau central (les DEP), au niveau provincial (Inspections Provinciales) et au niveau de chaque projet et programme du secteur.

4.4.3. Les composantes de suivi

A. Suivi des résultats

Le suivi des résultats sera réalisé sur la base des rapports trimestriels et semestriels. Il comprendra alors :

Le suivi de la réalisation effective des engagements et des mesures au niveau central et provincial. Il sera réalisé de façon trimestrielle et/ou semestrielle avec l'appui et la participation des partenaires concernés et de certains acteurs impliqués en se basant sur les indicateurs de résultats contenus dans la matrice des programmes retenus.

B. Suivi des performances

Le suivi des performances permet de s'assurer des capacités effectives de mise en œuvre des partenaires et des intervenants; il comprend :

- Le suivi des capacités organisationnelles des Organisations à la base

- Le suivi des performances des prestataires de service (services publics, ONG, privés): sensibilisation, vulgarisation, information et diffusion.
- Le suivi des performances des opérateurs comme facilitateurs, intermédiaires, initiateurs de demande. Ce dernier peut être réalisé avec une périodicité annuelle ou bi-annuelle et cela selon le cas.

Suivi d'impact

Le suivi d'impact devrait permettre de suivre l'effet des investissements et des actions d'appui ainsi que l'effet de la stratégie sectorielle sur :

- L'évolution macroéconomique des filières (niveau de prix, taxes, niveau des exportations...) réalisée annuellement par les ministères sectoriels ;
- L'évolution de la situation micro-économique des ménages ruraux réalisées par des enquêtes locales tous les 2-3 ans ;
- Evolution de la productivité, des rendements et des revenus ;
- Evolution des stratégies paysannes (augmentation de revenu, dynamique de diversification, modernisation des techniques), degré d'intégration de l'économie rurale dans le marché ;
- Situation des ménages (niveau de pauvreté, consommation, accès aux services)
- Efficience des filières de commercialisation ;
- Evolution des pôles locaux à forte potentialité.

Recommandations

Au terme de l'élaboration de la présente stratégie, les recommandations ci-après ont été formulées :

1. Il est important que l'Etat Congolais par le canal du Gouvernement de la République et du Parlement affiche clairement sa volonté de positionner le secteur agricole et rural en tête des secteurs prioritaires en lui accordant un budget conséquent situé autour de 10% conformément aux accords auxquels il a souscrit en 2003 à Maputo.
2. Quelque soit son efficacité, la présente stratégie ne pourra avantageusement être mise en œuvre que si certains préalables sont réunis à savoir :
 - Le maintien de la sécurité, respect des lois, mise en œuvre des mesures qui garantissent une concurrence loyale dans tous les aspects de l'économie en général et en particulier dans le secteur rural;
 - La stabilisation de l'environnement macro-économique;
 - La réhabilitation et l'expansion de l'infrastructure économique;
 - La protection de l'environnement et de la base productive afin de garantir aux générations futures une capacité de production et de développement durables;

- L'affectation d'une portion des recettes générées par l'exploitation des ressources non renouvelables, notamment minières, au développement du secteur agricole, de façon à permettre au Gouvernement d'appliquer aisément la déclaration de Maputo ;
 - L'élaboration, l'adoption et l'application d'un code agricole permettant une mise en valeur harmonieuse du territoire national;
 - L'actualisation de la loi foncière en vue de sécuriser les investissements et de garantir une exploitation rationnelle des ressources naturelles ;
 - La promotion du développement d'un partenariat actif entre l'Etat, le secteur privé et la société civile en vue de favoriser l'émergence d'un secteur privé dynamique;
 - L'appui à l'émergence de la dynamique communautaire;
 - Le développement de la synergie entre les actions mises en œuvre par les différents intervenants en milieu rural en vue de maximiser leur impact.
3. Les investissements publics consentis dans le cadre des cinq chantiers et spécialement ceux axés sur les Routes d'Intérêt National et/ou Provincial, la construction et l'amélioration des infrastructures scolaires et médicales en milieu rural, contribuent fortement à la relance du secteur agricole et rural dès lors que ces routes traversent des grands bassins de production et qu'elles peuvent être rejointes par les routes de desserte agricole. De plus, la gratuité de l'enseignement primaire et la présence des centres de santé performant permettra à l'agriculteur d'avoir la possibilité de parcourir ne fut-ce que l'étape de l'enseignement primaire et ainsi de mieux comprendre l'enseignement agricole qui lui sera régulièrement prodigué aux Centres de Formation Agricole et dans les OPA de leurs périmètres de production et d'être couvert par des soins de santé de bonne qualité en vue d'aspirer à une vie plus humaine.
 4. Les attributions du Ministère du Développement Rural ont été biaisées au cours des années en les rapprochant de plus en plus de celles du Ministère de l'Agriculture entraînant des duplications et des empiétements qui occasionnent des pertes de temps et de ressources... Il y a donc lieu que le Ministère du Développement Rural retrouve sa vocation première qui est de planifier et de coordonner les interventions en milieu rural. Ceci implique de leur part des concertations permanentes avec tous les Ministères qui interviennent pour le développement du monde rural à savoir : l'Agriculture, l'Education, la Santé, l'Energie, le Commerce et l'Artisanat, le Transport, les Travaux Publics et les Infrastructures, les Affaires Sociales, l'Habitat, la Jeunesse et Sport etc. Le Ministère de Développement Rural deviendra alors une superstructure multisectorielle qui n'aura pas à se substituer à aucune des actions de ces Ministères mais plutôt les supervisera, les coordonnera et les harmonisera . Et cela fera gagner à l'Etat des ressources supplémentaires et lui permettra d'avoir une bonne visibilité des programmes et actions mis en œuvre dans le monde rural.
 5. L'atteinte de la Sécurité Alimentaire, bien que confiée au Secteur Agricole et Rural, est une affaire qui exige l'implication de plusieurs Secteurs de la vie nationale. Aussi, sa réussite ne pourra être possible que grâce à des interactions positives de ces

différents Secteurs. Il est donc recommandé qu'un cadre de concertation permanente soit conçu au sein du gouvernement quant à ce, et relayé au niveau de l'Administration pour échanger utilement sur l'évolution de la Sécurité Alimentaire dans le pays.

6. Les Directions des Etudes et Planification des Ministères du Secteur de l'Agriculture et du Développement Rural souffrent de manque criant de moyens pour leur fonctionnement et se trouvent ainsi dans l'impossibilité d'être réellement utile au Gouvernement alors qu'elles sont sensées produire (i) des études diverses pour le développement du Secteur, (ii) des politiques et stratégies globales et spécifiques du Secteur, (iii) les rapports d'identification, de faisabilité, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des projets et programmes du Secteur, (iv) la Programmation à court, moyen et long terme des activités du secteur et (v) la Collecte et la Diffusion des statistiques de production, de commercialisation et des informations diverses en rapport avec le Secteur etc.. Ces Directions, de par leurs activités, lorsque bien menées, sont en mesure de booster la production et donc de contribuer largement à l'amélioration des conditions de vie de nos populations. Il est donc urgent que des appuis conséquents leur soient apportés pour qu'elles jouent réellement et pleinement leur rôle de planification.
 7. L'évaluation des coûts pour la mise en oeuvre des programmes et actions issus de la présente stratégie sera réalisée au cours de l'exercice de l'élaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), qui débutera dès la publication du présent document.
-

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE.....	2
1.1. Contexte général.....	2
A. La situation socio-économique.....	2
1.2. Cadre réglementaire et missions évolutives des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural.....	3
1.2.1. Situation avant l'Indépendance de la République Démocratique du Congo.....	3
1.2.2. Missions des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural après 1960.....	4
A. Ministère de l'Agriculture.....	4
B. Ministère du Développement Rural.....	5
C. Organisation interne des Ministères de l'Agriculture et du Développement Rural.....	5
CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL.....	8
2.1. Etat des lieux du secteur.....	8
2.1.1. Agriculture.....	8
A. L'encadrement agricole.....	8
B. La recherche agricole.....	8
C. Les services paraétatiques.....	8
D. Questions foncières et production agricole.....	9
E. Les productions.....	9
a. Productions végétales.....	9
2.1.2. Elevage.....	11
A. Les services responsables du respect des normes et contrôles de qualité des aliments d'origine animale.....	11
B. Répartition géographique des productions animales et importances selon les régions.....	11
2.1.3. Pêche et aquaculture.....	13
A. Aquaculture.....	13
B. Pêche.....	15
2.1.4. Le monde Rural.....	16
2.2. Cadre d'intervention déjà mis en œuvre en RDC (Plans et Programmes).....	17
2.3. Problématique du secteur.....	18
2.3.1. Les principales contraintes du secteur.....	18
A. Contraintes liées à l'accès aux marchés et infrastructures de base.....	18
B. Contraintes liées à la gouvernance et aux institutions.....	19
C. Contraintes liées au financement du secteur.....	19
D. Contraintes liées à la production.....	20
2.4. Potentialités.....	21
2.5. La revue des projets et programmes.....	22
2.5.1. Réalisations physiques.....	22
2.5.2. Relance de la Production.....	22
2.5.3. Désenclavement et Infrastructures Agricoles et Rurales.....	
2.6. Le défi du secteur.....	23

CHAPITRE 3 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	24
3.1. Vision du Gouvernement pour un développement durable du secteur agricole et rural.....	24
3.2. Orientations stratégiques	25
3.3. Axes stratégiques	26
3.3.1. Axe stratégique 1 : Accès aux marchés par l'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales	26
A. Réhabilitation des voies de desserte agricole	26
B. La desserte en eau potable ou hydraulique rurale.....	27
C. L'habitat rural et amélioration du cadre de vie.....	27
D. . Electrification rurale	27
E. Promotion de la valeur ajoutée et mise à marché des produits agricoles.....	27
3.3.2. Axe stratégique 2 : L'amélioration de la production végétale, animale, halieutique et artisanale.....	28
3.3.3. Axe stratégique 3 : Financement du secteur	28
3.3.4. Axe stratégique 4 : Gouvernance et renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines.	29
A. Réformes institutionnelles	29
B. Renforcement des capacités.....	29
3.3.5. Axe stratégique 5 : Organisation du monde rural en structures autogérées (appropriation).	
30	
CHAPITRE 4. MECANISME DE MISE EN OEUVRE	31
4.1. Approche institutionnelle :	31
4.2. Approche participative.....	31
4.3. De la mise à jour de la stratégie sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural....	31
4.4. Mécanismes de Suivi et Evaluation	31
4.4.1. Description du système de suivi	31
4.4.2. Les acteurs de suivi et évaluation de la stratégie sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural:	32
4.4.3. Les composantes de suivi	32
A. Suivi des résultats	32
B. Suivi des performances.....	32
Recommandations	33
TABLE DE MATIERES	
ANNEXES.....	38